

CSF Mixta-LPP Index 45 I



Politique d'investissement

Le groupe de placement CSF Mixta-LPP Index 45 investit à l'échelle mondiale indirectement via des fonds indexés dans des valeurs à taux fixe ou variable (en partie protégées contre l'inflation), dans des actions ainsi que dans des biens immobiliers suisses. Les placements sont effectués dans six classes différentes conformément au benchmark (réplication physique). La part investie en actions peut varier entre 40% et 50%. La part couverte de l'engagement en monnaies étrangères se situe à 70% minimum. En plus d'une large diversification (plusieurs classes d'actifs investissent dans plusieurs milliers de titres individuels), le groupe de placement se caractérise par des frais de gestion (p. ex. frais de recherche ou de transaction) faibles.

Le groupe de placement remplit les prescriptions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) et de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OPF), dans la mesure où elles s'appliquent.

Repères

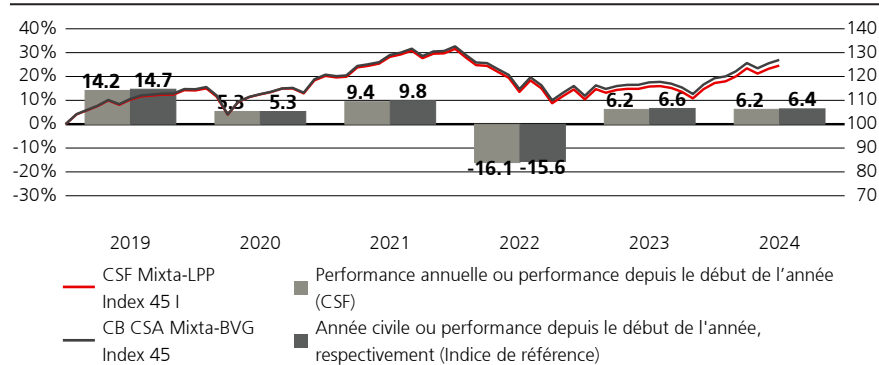
Gestionnaire	Mehmet Besler
Gestionnaire depuis	01.08.2016
Gestionnaire basé à	Zurich
Devise	CHF
Investissement minimal (droit)	1
Fin de l'exercice fiscal	30 juin
Date de lancement	01.06.2010
Ratio des charges d'exploitation TER KGAST 0.53 (au 30.06.2023) en % p.a.	
Supplément d'émission (reste dans la fortune de placement) en %	0.17
Déduction rachat (reste dans la fortune de placement) en %	0.05
Souscription / Rachat	Quotidien
Indice de référence (BM)	CB CSA Mixta-BVG Index 45
N° de valeur	11269573
Code ISIN	CH0112695736
Code Bloomberg	CSAB45I SW
Code Reuters	11269573X.CHE
Utilisation du revenu	Capitalisation
Valeur liquidative total (en mio.)	85.80
Prix d'émission	1'766.04
Prix de rachat	1'762.16
TNA du fonds cible (en mio.)	1'180.80

Duration et rendement*

Rendement brut du portefeuille en %	2.07
Duration modifiée en années ¹⁾	7.48

*Calculée sur les obligations.

Performance nette en CHF (base de 100) et performance annuelle ¹⁾

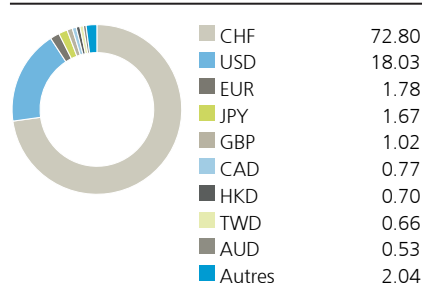


Performance nette en CHF * 1)

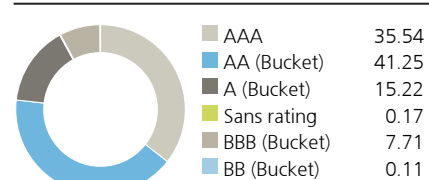
	1 mois	3 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	3 ans p.a.	5 ans p.a.	10 ans p.a.
CSF	1.09	0.93	6.24	7.58	-2.85	13.04	41.72	-0.96	2.48	3.55
Indice de référence	1.14	1.05	6.43	8.01	-1.57	14.84	47.00	-0.53	2.80	3.93

*Le gestionnaire de portefeuille cherche à atteindre un rendement équivalent à la performance du benchmark moins les coûts de gestion

Monnaies en % (après couverture)



Cote de crédit (revenu fixe) en % ²⁾



²⁾ Notations de crédit calculées sur les obligations.

Composition de l'indice de référence en %

SBI AAA-BBB ESG (TR)	25.00
Bloomberg Barclays MSCI Global Aggr. ex-CHF Sustainability(TR) (CHF-H)	16.00
Bloomberg Barclays WGILB ex-Italy ex-Japan ex-Spain (TR) (CHF-H)	9.00
SPI ESG (TR)	18.00
MSCI AC World ex Switzerland ESG Leaders (NR)	23.00
MSCI World ex Switzerland Small Cap ESG Leaders (NR)	4.00
SXI Real Estate Funds Broad (TR)	5.00

Positions principales

Société	en % des capitaux
Nestle SA	2.84
Novartis AG	2.32
Roche Holding AG	2.07
Microsoft Corp	1.92
Nvidia	1.88
UBS Group AG	1.01
ABB	0.94
Cie Financiere Richemont	0.89
Zurich Insurance Group	0.83
UBS Swiss Mixed Sima	0.80
Total	15.50

ESG Integration (ESG aware): Ce produit comprend des investissements qui intègrent et mesurent de façon explicite des critères de durabilité des immeubles dans leur processus d'investissement.

¹⁾ Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables de résultats courants ou futurs. Les commissions et les frais perçus lors de l'émission et du rachat de droits de participation du groupe de placement ne sont pas pris en compte dans les indications de performance.

La clause de non-responsabilité figurant à la fin de ce document s'applique également à cette page.

CSF Mixta-LPP Index 45 I

Statistiques

	1 an	5 ans	10 ans
Volatilité annualisée en %	6.57	8.41	7.04
Tracking Error (Ex post)	0.05	0.22	0.17
Tracking Error (Ex ante)	0.07	-	-
Perte maximum en % ³⁾	-4.44	-17.33	-17.33
Ratio de Sharpe	0.87	0.29	0.50
Beta	1.00	0.99	0.99
Période de reprise (en mois)	2	-	-

Types de placements en %

Valeurs nominales	CSF	Benchmark	Par rapport à l'indice de référence
Liquidités/équivalents de liquidités	0.03	0.00	0.03
Obligations CHF	25.09	25.00	0.09
Obligations en monnaies étrangères couvertes en CHF	15.65	16.00	-0.35
Obligations indexées sur l'inflation couvertes en CHF	8.65	9.00	-0.35
Parts en valeurs nominales	49.42	50.00	
Valeurs réelles	CSF	Benchmark	Par rapport à l'indice de référence
Actions suisses	18.19	18.00	0.19
Actions européennes	4.30	4.21	0.09
Actions Etats Unis	17.38	17.21	0.17
Actions Canada	0.78	0.76	0.02
Actions Japon	1.70	1.66	0.04
Actions Pacifique sauf Japon	0.74	0.72	0.02
Actions marchés émergents	2.47	2.44	0.03
Valeurs immobiliers Suisse	5.02	5.00	0.02
Parts en valeurs réelles	50.58	50.00	

3) Perte totale maximale au cours de la période d'observation, indépendamment de l'intervalle partielle reprises.

CSF Mixta-LPP Index 45 I

ESG signifie «Environnemental» (E), «Social» (S) et «Gouvernance» (G). Pour de plus amples informations concernant les critères ESG d'investissement et les aspects liés à la durabilité du fonds, conformément au règlement (UE) 2019/2088, veuillez vous référer aux documents juridiques et réglementaires du fonds (tels que, par exemple, le prospectus) et visiter le site Internet credit-suisse.com/esg. Outre les aspects liés à la durabilité, la décision d'investir dans le fonds devrait prendre en compte tous les objectifs et les caractéristiques du fonds tels qu'ils sont décrits dans le prospectus, ou dans toutes informations qui seraient communiquées aux investisseurs conformément aux réglementations applicables.

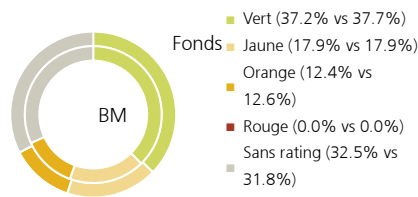
Notation ESG vs indice de référence 4)

	ESG	E	S	G
Fonds	A	A	BBB	A
BM	A	A	BBB	A

Ventilation ESG 6)

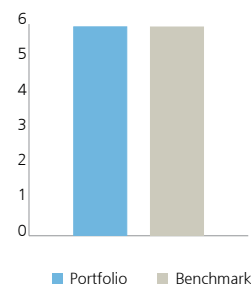
	Notes
Note générale	7.1
Environnement	6.2
Changement climatique	7.3
Opportunités env.	5.7
Capital naturel	5.6
Pollution et déchets	5.0
Social	5.2
Capital humain	5.3
Responsabilité en matière de produit	4.9
Opportunités sociales	5.1
Opposition des parties prenantes	7.1
Gouvernance	6.1

Flag des controverses ESG 7)



Note Low Carbon Transition 9)

Portfeuille: **5.9** / Indice de référence: **5.9**



Légende

4) Les notations ESG, fournies par MSCI ESG, se déclinent sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus basse). La notation est fonction de l'exposition de l'entreprise concernée aux risques de durabilité spécifiques au secteur et de sa capacité à atténuer ces risques comparativement aux autres acteurs du secteur. La note globale du portefeuille est attribuée sur une base sectorielle relative. En revanche, pour les critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) individuels, il s'agit de notes absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.

5) Pour de plus amples informations sur la méthodologie suivie pour évaluer les caractéristiques ESG des investissements, veuillez consulter msci.com/our-solutions/esg-investing/
 6) La note «Overall ESG Quality» (note globale Qualité ESG) ne correspond pas directement aux notes «Pillar» (notation par piliers) pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise. Les notes «Pillar» sont déterminées sur une base absolue, alors que la note «Overall ESG Quality» est ajustée de manière à refléter l'exposition au risque de durabilité au niveau d'un secteur donné. Dans la mesure où les notations «Pillar» sont des notes absolues et que les notations Overall sont des notes relatives, ces dernières ne peuvent être calculées en faisant la moyenne des premières. Les thèmes ESG présentent une ventilation des notations E, S et G individuelles. Toutes les notations et leurs composantes sont déclinées sur une échelle de 0 à 10 (fournie par MSCI), où 0 correspond à «très faible» et 10 à «très élevé».

7) ESG Controversies Flag est conçu pour fournir une évaluation à jour et cohérente des controverses ESG impliquant des sociétés cotées en bourse et des émetteurs obligataires. Un cas de controverse est en général un événement ponctuel tel qu'une marée noire ou un accident, ou bien une allégation, par exemple de problèmes de sécurité sur un site de production. La couleur, du rouge au vert, indique le degré d'implication dans des controverses, allant de très élevé (rouge) à très faible (vert). La couleur grise indique qu'aucune donnée n'est disponible.

8) La note ESG représente la répartition en pourcentage de la note ESG MSCI, d'un point de vue absolu ou relatif à un indice de référence. Les notes GRESB pour l'immobilier ne sont pas prises en compte.

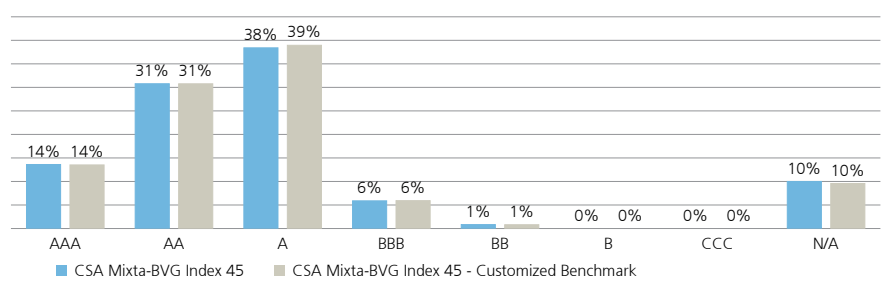
9) La note Low Carbon Transition repose sur une évaluation multidimensionnelle des risques et des opportunités et prend en considération les risques prédominants et secondaires auxquels une entreprise est confrontée. L'échelle va de 0 à 10 (10 correspondant à un potentiel de leader), ne tient pas compte du secteur et correspond à la position de l'entreprise vis-à-vis de la transition. Au niveau du portefeuille, les notes individuelles sont agrégées et comparées à l'indice de référence (si existant).

10) L'intensité carbone compare l'intensité moyenne pondérée des émissions par million de dollars de chiffre d'affaires (ventilées par secteur GICS) entre le portefeuille et l'indice de référence. Elle présente également les pondérations actives du secteur GICS.

Caractéristiques ESG appliquées 5)

- Indice de référence ESG
- Intégration de critères ESG
- Engagement
- Critères d'exclusion
- Vote par procuration

Notation ESG en % vs indice de référence 8)



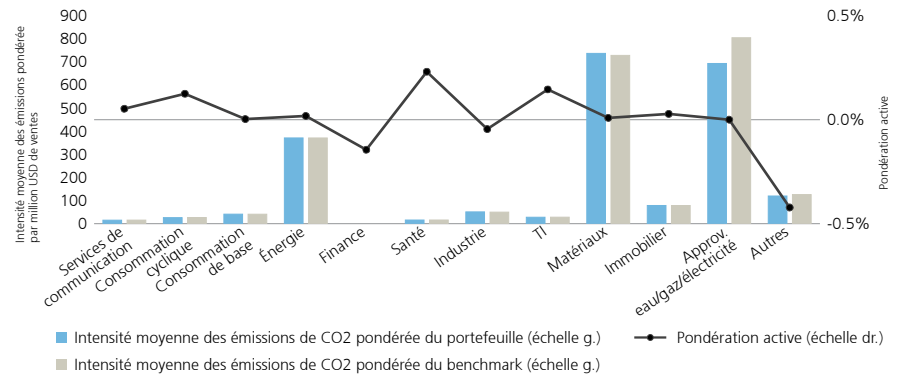
10 principaux actifs

Nom des actifs	Pondération	Notation ESG	Flag cont.	E	S	G
Nestle	2.8%	A	■	■	■	■
Novartis Ag	2.3%	AA	■	■	■	■
Roche Holding Ag	2.1%	A	■	■	■	■
Microsoft Corporation	1.9%	AA	■	■	■	■
Nvidia Corp	1.9%	AAA	■	■	■	■
Ubs Group Ag	1.0%	AA	■	■	■	■
Abb Ltd	0.9%	AAA	■	■	■	■
Compagnie Financiere Richemont Sa	0.9%	AA	■	■	■	■
Zurich Insurance Group Ltd	0.8%	AAA	■	■	■	■
Ubs Ag	0.8%	N/A				

Intensité des émissions de carbone 10)

Tonnes d'émissions en équivalent de CO2 par mio. de \$ de revenus

Portfeuille: **71.6** / Indice de référence: **72.9**



Contact

CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT
Postfach 800, 8070 Zürich
gg-info-csa@ubs.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit.

Les placements comportent des risques, en particulier des risques de fluctuation des valeurs et des rendements ainsi que de nombreux autres risques parfois imprévisibles.

Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par UBS SA et/ou ses filiales (ci-après UBS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du UBS au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables.

UBS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité des informations et, lorsque cela est légalement possible, n'accepte aucune responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf indication contraire, tous les chiffres ne sont pas vérifiés.

Les informations contenues dans ce document sont à l'usage exclusif du destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du UBS est interdite.

Credit Suisse Fondation de placement, Zurich, est l'émetteur et le gestionnaire des produits CSF. UBS Switzerland AG, Zurich, est la banque dépositaire. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les fonds de pension domiciliés en Suisse qui ne sont pas soumis à l'impôt sont autorisés comme investisseurs directs.

Le TER KGAST reflète la totalité des frais et commissions qui pèsent de manière constante sur la fortune du groupe de placement (charges d'exploitation). Il est exprimé en pourcentage de la fortune nette moyenne du groupe de placement. Le TER KGAST est calculé à la fin de chaque exercice pour les douze derniers mois (à l'exception du premier exercice, pour lequel un TER projeté (TER ex ante) est indiqué dès le début).

La composition des indices de référence sur mesure ainsi que des explications complémentaires sur les indices de référence liés sont disponibles auprès de la gérance de la fondation de placement ou du représentant en Suisse.

Les indices sous-jacents sont des marques déposées et ont fait l'objet d'une licence concédée en vue de leur utilisation. Les indices sont composés et calculés exclusivement par les donneurs de licence, qui ne peuvent être tenus pour responsables en ce qui concerne leurs prestations. Les produits basés sur ces indices ne sont aucunement sponsorisés, soutenus, vendus ou promus par les donneurs de licence.

© 2024 MSCI ESG Research LLC. Reproduction autorisée. Bien que les fournisseurs d'informations de Credit Suisse Asset Management, y compris, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés liées (les «Parties ESG»), obtiennent des informations de sources qu'ils considèrent fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues aux présentes. Aucune des Parties ESG ne donne de garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit, et les Parties ESG déclinent expressément par les présentes toute responsabilité quant à la qualité marchande ou l'utilisation à des fins particulières, à l'égard de toute donnée qui y est incluse. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions en rapport avec les données contenues dans les présentes. De plus, sans limiter la portée de ce qui précède, en aucun cas les Parties ESG ne pourront être tenues responsables des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris un manque à gagner), même si elles ont été avisées de la possibilité de tels dommages.

Copyright © 2024 UBS. Tous droits réservés.